

Non classifié

ENV/EPOC(2003)15/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Aug-2003

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMITE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT**

Annule & remplace le même document du 24 juillet 2003

COMPTE RENDU SUCCINCT DU DIALOGUE ENTRE L'EPOC ET LES ACTEURS INTERESSES

31 mars 2003

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Dian Turnheim, Direction de l'environnement.
Tél. : +33 (0)1 45 24 97 77 ; méil : dian.turnheim@oecd.org

**JT00147974
TA 18670 : 19/06/03-23/06/03**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

**ENV/EPOC(2003)15/FINAL
Non classifié**

Français - Or. Anglais

Point 1 de l'ordre du jour : Accueil et prise de contact

1. La *Présidente de l'EPOC*, Mme Helena Cízkova, souhaite la bienvenue aux participants au dialogue avec les acteurs intéressés (représentants des entreprises, des syndicats et des ONG environnementales), ainsi qu'aux délégués du Comité et aux membres de son bureau. Elle indique que les thèmes de discussion qui figurent dans l'ordre du jour [ENV/EPOC(2003)12] ont été définis en consultation avec les représentants des acteurs intéressés, sur la base des propositions formulées à la réunion de novembre 2002 et compte tenu des sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion de l'EPOC. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe 1.

2. La *Présidente* présente les membres du bureau de l'EPOC qui participent à la réunion et invite les représentants des trois groupes d'acteurs intéressés à présenter leurs collègues. La liste des participants figure à l'annexe 2.

Point 2 de l'ordre du jour : Tour d'horizon des activités de l'OCDE et de ses partenaires sur la mise en œuvre du volet sur le changement climatique de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle* et, en particulier, les mesures et actions nationales

3. En introduction du thème principal de la réunion – Mise en œuvre du volet sur le changement climatique de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle* et, en particulier, mesures et actions nationales –, le *Secrétariat* présente un bref tour d'horizon des travaux menés par l'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) sur l'évaluation des politiques nationales dans ce domaine.

Point 3 de l'ordre du jour : Communications des acteurs intéressés sur le thème principal

4. Les représentants de la *communauté des entreprises et de l'industrie* présentent la note de synthèse du BIAC sur le thème principal [document ENV/EPOC/RD(2003)7]. Ils insistent sur la nécessité de recourir à des approches flexibles pour réaliser les objectifs concernant le changement climatique énoncés dans la *Stratégie*, parmi lesquelles devraient à leur avis figurer l'innovation technologique, les approches par le marché et les instruments volontaires. Ils conseillent aux pays Membres de bien réfléchir avant de définir des calendriers de mise en œuvre qui prévoient des échéances courtes, et d'éviter de mettre en place des obstacles à l'innovation technologique. Ils appellent l'OCDE à examiner les coûts et les avantages de différentes méthodes d'action afin de mettre en évidence les options les moins coûteuses.

5. Une représentante des *ONG environnementales* présente un document [reproduit sous la cote ENV/EPOC/RD(2003)8] qui examine la cohérence des politiques relatives au changement climatique dans l'optique des flux commerciaux et financiers mondiaux. Elle note avec inquiétude que des fonds publics servent à subventionner dans les pays en développement des investissements dans des technologies qui font appel aux combustibles fossiles, et elle dénonce les projets de développement et les institutions financières internationales qui en sont à l'origine. Cela étant, elle se félicite des initiatives prometteuses menées en vue de la réalisation des objectifs relatifs au changement climatique dans les pays Membres, en particulier au niveau local et à celui des Etats.

6. Un représentant des *syndicats* présente la note de synthèse de la TUAC [document ENV/EPOC/RD(2003)9]. Il met l'accent sur les conséquences qu'auront les politiques d'atténuation du changement climatique sur l'emploi, et il appelle l'OCDE à analyser les incidences possibles sur les différents secteurs et pays afin que les pays soient en mesure d'y apporter des réponses adéquates et équitables. La TUAC demande également à l'OCDE de soutenir l'amélioration de la prise de décisions moyennant des « projets d'évaluation du lieu de travail », qui consistent pour les syndicats et les

employeurs à évaluer conjointement le fonctionnement des lieux de travail selon des critères environnementaux, professionnels et sociaux, afin d'identifier les moyens de faire en sorte qu'ils répondent mieux aux objectifs environnementaux et sociaux.

Point 4 de l'ordre du jour : Réactions des membres du Bureau de l'EPOC

7. *M. Mats Olsson* (vice-président de l'EPOC) décrit le programme adopté par la Suède pour réaliser les objectifs relatifs au changement climatique, qui met en jeu six grands ensembles d'instruments : une taxe sur le carbone, des mesures législatives en rapport avec la production et l'utilisation d'énergie, des campagnes pédagogiques reposant sur des programmes d'atténuation au niveau local, des programmes d'aide à l'investissement dans les nouvelles technologies, un programme d'échange de droits d'émission et le soutien de la recherche.

8. *Mme Judith Ayres* (vice-présidente de l'EPOC) passe en revue les quatre grands volets du programme mené par les Etats-Unis pour atténuer les incidences du changement climatique : amélioration des politiques, programmes volontaires, recherche et projets de coopération internationale.

Point 5 de l'ordre du jour : Discussion générale

9. La *Présidente* ouvre la discussion générale en demandant aux participants de formuler d'autres idées quant aux initiatives que pourraient prendre tant les gouvernements que les acteurs intéressés. Un large débat s'engage alors, au cours duquel sont notamment évoqués : les conventions collectives « vertes » ; le recyclage ; les approches réglementaires ; la définition de buts absolus par opposition à des buts relatifs pour atteindre les objectifs en matière de changement climatique ; la promotion du découplage entre la croissance économique et les pressions sur le climat, ou la réduction des émissions ; et la nécessité d'une poursuite des changements de valeur et d'initiatives de sensibilisation politique. De manière générale, les participants conviennent qu'un dialogue entre les acteurs est nécessaire à chaque stade des efforts entrepris pour réaliser les objectifs relatifs au changement climatique, afin d'étayer les décisions que devront prendre les gouvernements quant à l'application d'approches volontaires et/ou réglementaires. La situation actuelle, caractérisée par l'application d'un ensemble d'approches, contribuera à éclairer les gouvernements et à obtenir le soutien politique nécessaire aux méthodes d'action et mesures fortes qui s'imposeront vraisemblablement à plus long terme.

10. En résumé, les participants estiment que l'OCDE remplit une mission utile en offrant un cadre de discussion sur les pratiques exemplaires et l'élaboration de la politique, et en axant ses travaux sur les indicateurs, le découplage, l'élimination des subventions dommageables pour l'environnement et l'articulation entre les effets environnementaux et les dimensions sociales et environnementales des instruments et politiques en matière de changement climatique. Le modèle appliqué par l'EPOC pour faire participer les acteurs intéressés est aussi jugé utile pour influencer sur les politiques nationales.

Point 6 de l'ordre du jour : Points choisis à l'ordre du jour de l'EPOC

11. Les groupes intéressés ont demandé des renseignements sur deux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion de l'EPOC. S'agissant du premier, le Secrétariat les informe de l'avancement des travaux préparatoires de la réunion de l'EPOC au niveau des Ministres prévue en 2004, notamment en ce qui concerne le projet d'organiser à cette occasion une consultation entre les Ministres et les acteurs intéressés. Les acteurs intéressés évoquent la possibilité de publier une déclaration conjointe dans le cadre de cette réunion.

12. L'autre point sur lequel les acteurs intéressés ont demandé des informations concerne les travaux préparatoires de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendra en

mai 2003 à Kiev. Le Secrétariat rend compte du rôle joué par l'OCDE dans le cadre de cette conférence et remet aux acteurs intéressés le document de séance qui a été préparé pour l'EPOC.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions

13. En conclusion, la *Présidente* remercie les participants de leurs contributions constructives. Elle signale que les membres du bureau de l'EPOC feront part au Comité des résultats des débats, et elle invite les acteurs intéressés à participer à la session spéciale à haut niveau de l'EPOC sur le découplage des pressions sur l'environnement dans le secteur des transports, dans le contexte de la transformation des modes de production et de consommation non viables, qui aura lieu à l'occasion de la prochaine réunion de l'EPOC, en novembre.

DIALOGUE ENTRE L'EPOC ET LES ACTEURS INTERESSES

**Lundi 31 mars 2003
15h00 - 18h00**

**Salle 1
OCDE, 2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 (Métro : La Muette - Ligne 9)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	15h00 – 15h10	Accueil et prise de contact
2.	15h10 – 15h20	Thème : Mise en œuvre du volet sur le changement climatique de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle et, en particulier, mesures et actions nationales Rapide tour d'horizon des travaux de l'OCDE dans ce domaine
3.	15h20 – 15h50 <i>ENV/EPOC/RD(2003)7</i> <i>ENV/EPOC/RD(2003)8</i> <i>ENV/EPOC/RD(2003)9</i>	Communications des acteurs intéressés sur le thème Communication du BIAC Communication des ONG Communication de la TUAC
4.	15h50 – 16h10	Réactions des membres du Bureau de l'EPOC
5.	16h10 – 17h15	Discussion générale
6.	17h15 – 17h45	Points choisis à l'ordre du jour de l'EPOC
7.	17h45 – 18h00	Conclusions

NOTES RELATIVES AU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Point 1. Accueil et prise de contact

1. La Présidente du Comité des politiques d'environnement (EPOC), *Mme Helena Cizkova*, ouvrira la réunion. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés sera ensuite invité à présenter ses collègues. Les points à l'ordre du jour ont été choisis en concertation avec les représentants des acteurs intéressés.

Point 2. Thème de la réunion

2. L'essentiel des discussions durant la réunion portera sur un thème unique : Mise en œuvre du volet sur le changement climatique de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle et, en particulier, mesures et actions nationales. En introduction, *Mme Jan Corfee* (Direction de l'environnement de l'OCDE) exposera brièvement les grandes lignes des travaux menés par l'OCDE dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 1 de la Stratégie.

Point 3. Communications des acteurs intéressés sur le thème

3. Des représentants de chacun des trois groupes intéressés (*BIAC, ONG, TUAC*) présenteront succinctement les documents de séance qu'ils ont préparés sur l'action menée par chaque groupe pour favoriser la conception et la mise en œuvre de politiques et mesures améliorées à l'appui des objectifs d'action en matière de changement climatique.

Point 4. Réactions des membres du Bureau de l'EPOC

4. *M. Mats Olsson* et *Mme Judith Ayres*, Vice-Présidents de l'EPOC, réagiront brièvement aux arguments présentés par les trois groupes intéressés dans leurs documents de séance, de façon à donner le coup d'envoi du débat sur le thème.

Point 5. Discussion générale

5. Après les exposés liminaires, le débat sur le thème de la réunion sera ouvert à tous les participants.

Point 6. Points choisis à l'ordre du jour de l'EPOC

6. Outre le thème spécial qui est au centre de la réunion, les groupes intéressés ont choisi dans l'ordre du jour de l'EPOC deux points qu'ils souhaitent voir abordés : 1) la réunion de l'EPOC au niveau des Ministres de 2004, et 2) la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de mai 2003 à Kiev. Le Secrétariat (*Mme Amy Plantin* et *M. Brendan Gillespie*) rendra compte des travaux préparatoires de ces deux manifestations.

Point 7. Conclusions

7. Les acteurs intéressés seront invités à faire part brièvement de leurs conclusions. La Présidente de l'EPOC précisera la démarche envisagée pour rendre compte des résultats de cette rencontre lors de la réunion du Comité.